



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**DU VENDREDI 11 MAI 2012 à 20 HEURES 30**

Présents :

M. Régis BIZEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse BOBBIO, M. Eric GOMES,  
M. Claude CHASSAING, M. Dominique REY, Mme Anique DELRIVE,  
M. Raphaël NIVOIT, Mme Nicole HOPIN, Mme Catherine PLISSON, M. Philippe JOLY,  
M. Marc CATHERINE, M. Roger NIVESSE, M. Alain VIQUERAT, M. François LECOQ.

Excusés :

Mme Nathalie MARIE qui donne procuration à Mme Anique DELRIVE

Absents : Mme Karine BEUVIER, M. Thierry BEZIAU.

Secrétaire de séance :

M. Raphaël NIVOIT.

=====

L'AN 2012, le vendredi 11 mai ; les membres du Conseil Municipal de GAMB AIS, se sont réunis en séance à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en date du 4 mai 2012.

Début de la séance : 20h31

=====

ORDRE DU JOUR :

- . 1 - Approbation du dernier compte rendu.
- . 2 - Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°16.
- . 3 - Transfert de crédits.
- . 4 - Nomination des délégués au Syndicat d'Energie des Yvelines

1 Approbation du dernier compte rendu.

*Le Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.*

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la situation actuelle du chemin rural n°16 et après discussion propose la délibération suivante :

2 Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°16.

Le chemin rural n° 16 conduisant à la ferme d'Olivet n'a pas de continuité et désormais n'est plus affecté à l'usage du public, et en outre constitue une charge d'entretien pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°16 dit de la ferme d'Olivet en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

=====

3 Transferts de crédits.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Gambais,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits en fonctionnement,

la somme de 500 euros du compte 022 dépenses imprévues sur le compte 6711 intérêts moratoires et pénalités afin de provisionner le 6711, en cas de retard dans les paiements des fournisseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,  
AUTORISE le transfert de crédits suivant :

- Section de Fonctionnement - Dépenses
- Article 022- Dépenses Imprévues : - 500 €
- Article 6711- Intérêts moratoires et pénalités : + 500 €

.=====

#### 4 –Nomination des délégués au Syndicat d’Energie des Yvelines.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des nouveaux représentants titulaire et suppléant, au sein du syndicat d'énergie des Yvelines,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation de deux nouveaux délégués qui auront un rôle majeur à jouer au sein du syndicat d'énergie des Yvelines.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, DESIGNÉ :

**Délégué titulaire** :

Monsieur REY Dominique

**Délégué suppléant** :

Monsieur LECOQ François.

=====

**Questions diverses** :

- Prochaine réunion du conseil municipal: vendredi 29 juin 2012 – 20h30

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h12.

Gambais le 21 mai 2012.

Le Maire  
Régis BIZEAU